LA PAIX
dans le Sud-Africain

LE PROJET DU TRAITÉ

Les rebelles du Cap

La paix irréalisable

LES CONDITIONS SECRETES

Pourquoi les Boers ont accepté certaines clauses. — Promesses formelles de Kitchener. — L'amnistie et l'autonomie

Londres, 3 janv. — Les conditions du traité de paix acceptées par les Boers et dont lecture a été donnée hier aux Communes et à la Chambre des lords sont plus dégagées que celles

M. Drumont giflé

LA CATASTROPHE
de la Martinique

L'Affaire HUMBERT-CRAWFORD

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Grève générale des Tabacs

DANS LES DÉPARTEMENTS

La Grève des Tramways de Paris

Les ouvriers et manœuvres [illegible] dans une autre [illegible] ont décidé [illegible] commune avec les cigarières dans [illegible] Il a été décidé [illegible] la grève était décidée par raison [illegible]

A l'ouverture de la deuxième [illegible] de la grève a été [illegible] par les délégués du syndicat à la justice de paix du deuxième canton.

A LILLE

UNE LETTRE DU SYNDICAT DES TABACS

Nous recevons du citoyen Bodelle, [illegible] du Syndicat [illegible] ouvriers et ouvrières des tabacs [illegible] que nous insérons.

« Dans le « Réveil du Nord » et relativement [illegible] que les statuts des ouvriers et ouvrières [illegible] que lorsqu'on [illegible] un arrêté [illegible] composant la Fédération, sont tenues de se

Il en parlait à tout le monde continuellement. Il faisait même plus qu'en parler, il adressait à toutes les autorités demandes sur demandes, requêtes sur requêtes.

Qu'est devenu ce Crawford ? On n'en sait rien au juste, car tout le personnel du restaurant de la Récréation a disparu.

Mais ne pourrait-on supposer que cette histoire fantastique de fortune des Crawford, qui semble reposer sur quelque chose de vrai, est parvenue aux oreilles du ministre Humbert, qui en a tiré le parti que l'on sait ?

On croit que ce Crawford, après avoir quitté Paris, serait venu s'établir à Hagetmau puis à Povartin.

LA SUCCESSION CRAWFORD ET LE FISC

A la direction générale des domaines, on a déclaré hier matin que le fisc n'avait jamais été appelé à intervenir dans l'affaire de la prétendue succession Crawfort.

Il s'agissait en effet, d'un legs de valeurs étrangères fait par un étranger domicilié à [illegible]

LE RABATTEUR LANGLOIS

Nous avons fourni, avant même son arrestation, des renseignements curieux sur l'existence [illegible] Langlois [illegible] opérations aux [illegible]

Après avoir fait des dupes à Chaumont, à [illegible] Langlois vint à Paris créer la [illegible] immobilière et immobilière [illegible] Il loua, rue chaussée d'Antin, puis [illegible] Les notaires gagne beaucoup [illegible] Il louait toutes les nuits les [illegible] ce n'est pas pour [illegible] tous les fils de [illegible] leur providence... [illegible] Il a aussi des rabatteurs [illegible] ces paroles [illegible] Mauvaise affaire ! je [illegible] jours ; pas de [illegible]

[illegible] Chaumont, de [illegible] Langlois et le pour- [illegible] possède rien per- [illegible] demeurent [illegible]

[illegible] M. D[illegible] ac- [illegible] moyen de ren- [illegible] une désignation [illegible] défaut de la [illegible]

[illegible] relations [illegible] encore. Ce [illegible] de 1896 [illegible] consacré entie- [illegible] ON pour la- [illegible] Humbert [illegible] Lacaze, [illegible] Havre et [illegible] Langlois [illegible] Humbert [illegible] de mun- [illegible]

Nous je suis [illegible]

[illegible] Humbert [illegible] Craw- [illegible]

BRUIT DE LA MISE EN LIBERTE DE [illegible]

[illegible] demande [illegible] faite par un [illegible]

[illegible] tous pré- [illegible]

Faits Divers
HORS RÉGION

[illegible] Mer Noire

[illegible] pendant une tem- [illegible] presque [illegible] ont fait [illegible] désastre. [illegible] au dan- [illegible]

Suicide d'un officier

[illegible] — Une nouvelle qui a causé [illegible] parmi la garnison de Bour- [illegible]

[illegible] du lieutenant Cavin, du 7e [illegible] a trouvé cet officier pendu, [illegible] et appelant au secours. [illegible] encore chaud, on es- [illegible] le désespère à la [illegible]

[illegible] a trouvé un [illegible] sans doute l'inten- [illegible] si on la crue serait [illegible]

[illegible] sorti la veine de [illegible] sérieuse mal- [illegible] prévoir son suicide,

LES CRIMES DE LILLE

[illegible]

PAR [illegible]

[illegible]

LES SECRETS DU BOIS

IV

[illegible] Cadiat

[illegible] Cadiat.

[illegible] vous avez, Mademoiselle. [illegible] pas. Mais cela ne suffit pas la [illegible] Il faut agir sur les [illegible] Quand M. Dépaliv viendra, — il [illegible] le pressentiment — tu lui [illegible] d'aller m'attendre à l'Atelier. Et, de suite, tu monteras me prévenir. C'est bien compris.

— Oui, Mademoiselle.

— Autre chose! Je crois que ta camarade [illegible] l'autre femme de chambre, a de grands [illegible] en ce moment. C'est une brave fille. [illegible] porter ceci de ma part.

Elle alla à son secrétaire et y prit cent francs en or.

En recevant la monnaie, Thérèse remarqua que l'une des pièces, un napoléon de dix francs, portait un signe caractéristique. Un chiffre du régime déchu avait estampé une M, d'un coup de poinçon, sur le nez et l'œil de l'effigie impériale.

— Bah, pensait-elle, la pièce est bonne tout de même.

Elle porta l'argent, sans commentaires, à Zoé, qui la trouva affreusement pâle, et qui s'enferma dans un silence défiant.

Quelques heures plus tard, quand Dépaliv mit pied à terre dans la cour, Bertrade était aussitôt avertie de son arrivée.

Elle descendit à l'atelier, sans se dissimuler, sans se préoccuper de l'inconvenance de sa démarche, toute entière à la volonté d'exécuter son plan.

L'atelier, choisi par elle comme lieu de rendez-vous, était une vaste pièce, occupant une moitié du rez-de-chaussée du château, le long de la véranda construite par la baronne.

(A suivre)